



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**Séance du Conseil Municipal**

**Lundi 21 février 2011 à 18 heures 30**

L’an deux mil onze, le lundi 21 février, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**Etaient présents :**

Gérard LENEVEU, Alain MARION, Edith GUILLOT, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZE, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Jean-Luc LEGER, Marc LECOUSTEY, Barbara POUILLAIN, Claudine CHAPPELLIERE, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Frédéric LACOUR, Gaëlle LUCAS, Muriel BOUVIER.

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absent(s) non excusé(s)**

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Monsieur Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Débat d’Orientation Budgétaire 2011.**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu’un débat d’orientation budgétaire doit intervenir préalablement au vote du budget, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur les propositions reprises dans le document budgétaire consultable en mairie.

**2. Construction des ateliers municipaux / Marchés à intervenir.**

Monsieur Gérard LENEVEU rappelle à l’Assemblée le projet de construction des nouveaux ateliers municipaux.

Par délibération en date du 08 novembre 2010, le Conseil Municipal a en effet autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure pour la passation des marchés de travaux et ce, selon la procédure négociée.

Monsieur le Maire informe ses collègues que les propositions retenues sont les suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
n°0	DEMOTEC (démolition)	17.000,00
n°1	ZAFFIRO (gros-œuvre)	151.177,61
n°2	SCOM (charpente métallique)	53.410,80
n°3	SEB (couverture étanchéité bardage)	106.460,28
n°4	AFM (menuiseries ext alu serrurerie)	48.585,00
n°5	HUBERT (menuiserie int platerie sèche)	21.342,35
n°6	CONFORT ISOLATION (plafond suspen.)	4.700,00
n°7	CAPS (plomberie sanitaires chauffage)	89.191,53
n°8	DALIGAUT (électricité)	35.660,87
n°9	OUEST CERAMIC (carrelage faïence)	19.284,73
n°10	LECORDIER (peinture)	11.992,20
n°11	DELENTE (aménagements ext)	34.383,91

d'où un montant de **593.189,28€HT**

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, prend note de l'ensemble de ces informations et approuve les marchés à intervenir à cet effet.

### **3. Effacement de réseaux Rue de l'Égalité / Étude préliminaire.**

Madame Edith GUILLOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Chargée de la Commission Travaux – Urbanisme - Environnement présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 89.658,37€ TTC.

Le taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : sur le réseau de distribution électrique, 100% pour le renforcement et de 55% pour le réseau d'électricité ; 55% pour l'éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 43.143,04€ selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 18.836,66€
- Eclairage : 12.427,97€
- Télécommunication : 11.878,41€

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2011,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA.
- S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2.248,96€.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

#### **4. Cession gratuite EDIFIDES / Lotissement « Les Écuyères ».**

Madame Édith GUILLOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rétrocession des voiries et espaces verts du Lotissement « Les Écuyères », il convient de procéder à l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section AD n°232, 235, 242, 260, 261 et 262, propriétés de la Société EDIFIDES-SEPRODIM, pour une contenance totale de 3.279 centiares. Ces terrains constituent l'emprise des espaces verts et de la voirie du Lotissement « Les Écuyères » soit la rue Guy Môquet et l'allée piétonne qui mène à la rue du Marais et l'allée des Écuyères, voie qui dessert la ferme d'Amélie.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit des parcelles EDIFIDES-SEPRODIM cadastrées section AD n°232, 235, 242, 260, 261 et 262, pour une contenance totale de 3.279 centiares,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir à cet effet en l'étude de Maître Jean DEHAYES, notaire à Caen,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

#### **5. Restauration / Résultats de la consultation pour la fourniture de denrées alimentaires.**

Monsieur Philippe HEUZÉ, Maire-Adjoint, informe ses collègues du résultat de la consultation concernant la fourniture des denrées alimentaires au restaurant scolaire « Louis Aragon » et au restaurant de la résidence « Guy Traveret ».

Les marchés suivants ont ainsi été signés (dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire) :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant TTC</b>
Produits laitiers :	Société Transgourmet	17.181,45
Volailles :	Ets LEBAILLY	8.354,99
Viandes et abats	Ets MONTHEAN	16.818,53
Fruits et légumes	Normandie Fruits	remise 15% sur les tarifs
Produits d'Épicerie	Société Transgourmet	10.972,84
Produits surgelés	Pomona Normandie	10.235,31
Charcuterie :	Charcuterie MENARD	11.367,30
Pains et viennoiseries	Boulangerie La Tentation	6.402,40

Séance levée à 19h50  
A Giberville, affiché le 24 février 2011